

SYNTHESE

UN DEFICIT DU REGIME GENERAL PROCHE DE 9 MD€ DEPUIS 2006

Un déficit du régime général de 8,9 Md€ en 2008

Le déficit du régime général se maintiendrait en 2008 au voisinage de -9 Md€ pour la troisième année consécutive. La prévision actuelle est un déficit de -8,9 Md€, très proche de la prévision associée à la loi de financement (-8,8 Md€).

La relative stabilité du déficit global recouvre des évolutions très contrastées entre les branches : réduction progressive du déficit de l'assurance maladie, creusement rapide de celui des retraites, amélioration du solde de la famille. Pour la première fois depuis 1993, le déficit de la branche retraite serait plus important en 2008 que celui de l'assurance maladie. L'excédent de la branche famille, retrouvé en 2007 après trois années de déficit, se confirmerait en 2008.

Soldes par branche du régime général et du FSV

<i>En milliards d'euros</i>	2005	2006	2007	2008(p)
Maladie	-8,0	-5,9	-4,6	-4,1
Accidents du travail	-0,4	-0,1	-0,5	0,3
Vieillesse	-1,9	-1,9	-4,6	-5,6
Famille	-1,3	-0,9	0,2	0,4
Total régime général	-11,6	-8,7	-9,5	-8,9
FSV	-2,0	-1,3	0,2	1,0
Régime général + FSV	-13,6	-10,0	-9,3	-7,9

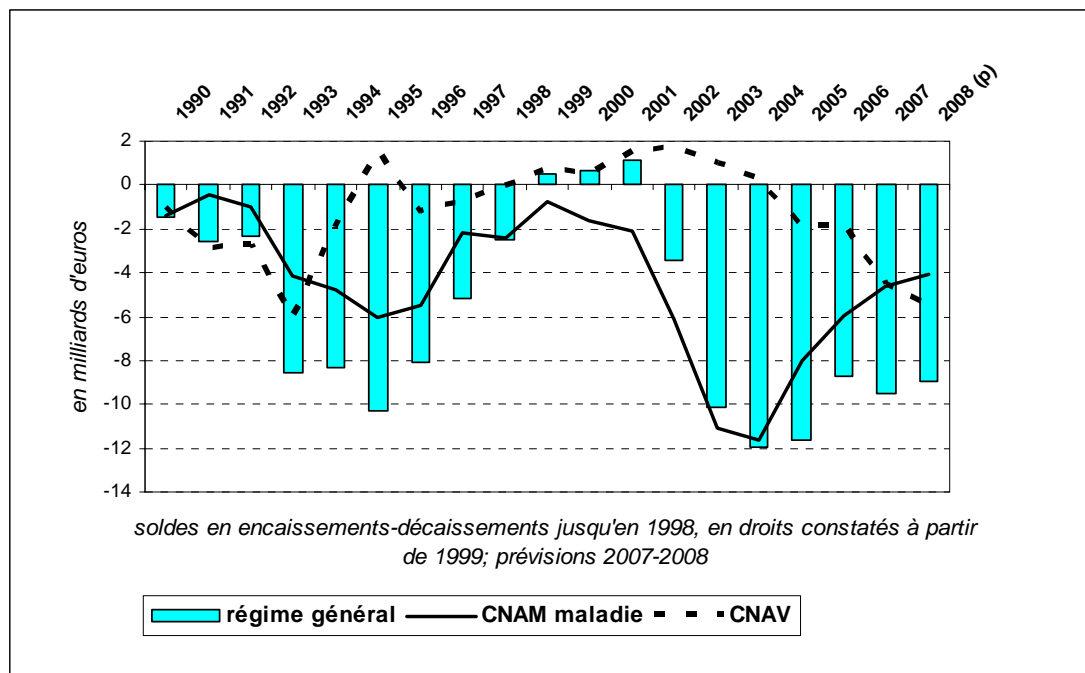
Poursuite du redressement du FSV

Le redressement financier du FSV se poursuit. Le fonds a connu des résultats négatifs sur toute la période 2001-2006, avec un déficit maximal de -2 Md€ en 2005. Son redressement amorcé en 2006 s'est accéléré en 2007 et se poursuivrait en 2008. Il découle pour l'essentiel de l'amélioration de la situation de l'emploi, qui contribue à réduire ses dépenses (liées pour plus de la moitié à l'évolution du chômage) en même temps qu'elle soutient ses recettes de CSG. Le fonds bénéficie également d'importantes attributions de C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) en 2007 et 2008 (respectivement: 450 M€ et 900 M€).

Le résultat annuel du FSV est redevenu positif en 2007, et l'excédent de l'exercice 2008 devrait s'élever à 1 Md€. Le déficit cumulé du fonds, qui avait atteint -5 Md€ fin 2006, a commencé de se réduire, mais il serait encore de -3,8 Md€ fin 2008.

Au total, le déficit de l'ensemble constitué par le régime général et le Fonds de solidarité vieillesse, qui avait atteint -13,6 Md€ en 2005, se réduit de manière continue depuis 2006. Il serait voisin de -8 Md€ en 2008, après -9,3 Md€ en 2007,

Soldes du régime général, de la CNAM maladie et de la CNAV sur la période 1990-2008



Les hypothèses économiques pour 2008

Les hypothèses pour 2008 qui avaient servi de base à la loi de finances et à la loi de financement de la sécurité sociale à la rentrée 2007 ont été actualisées en avril 2008 sur deux points principaux. La croissance du PIB a été révisée à la baisse. La fourchette retenue est désormais de 1,7 à 2 % au lieu de 2 à 2,5 % dans la prévision initiale. Cette révision n'aurait toutefois pas d'incidence sur l'augmentation de la masse salariale privée, dont la prévision est maintenue à 4,8 % (la même progression qu'en 2007) compte tenu de « l'acquis » de début d'année.

La hausse des prix (hors tabac) est quant à elle révisée à la hausse pour tenir compte de l'accélération des prix des produits pétroliers et de l'alimentation depuis la rentrée 2007. L'hypothèse retenue est une augmentation en moyenne annuelle de 2,2 %, contre 1,6 % dans les prévisions associées à la LFSS. L'INSEE publiera prochainement une nouvelle estimation de cette moyenne annuelle.

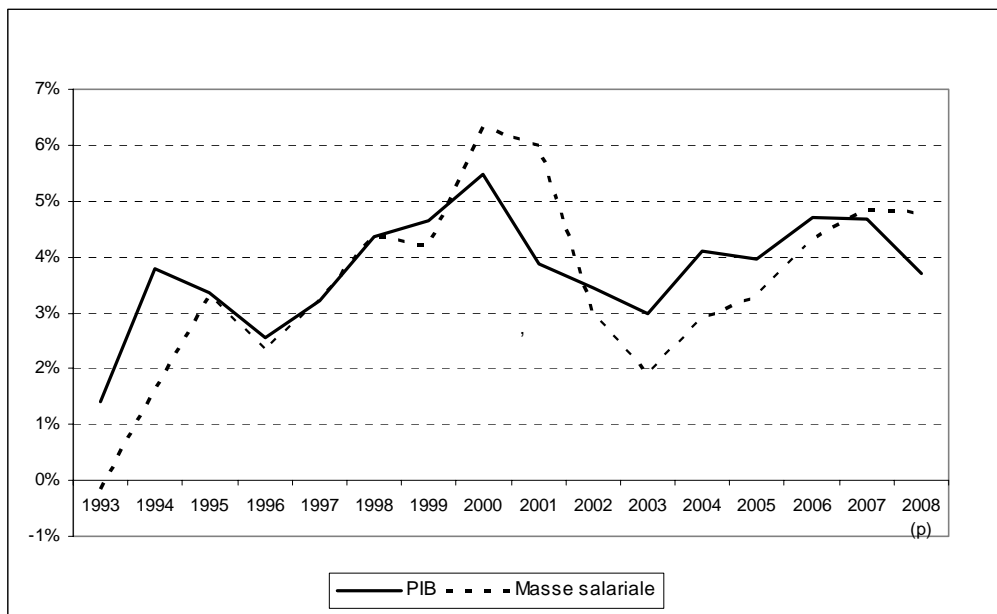
Un découvert de trésorerie très élevé

Le découvert de trésorerie de l'ACOSS a atteint -20,1 Md€ au 31 décembre 2007. Son augmentation (de 7,5 Md€ par rapport à la fin de 2006) a été limitée en 2007 par l'opération d'apurement des dettes de l'Etat pour les années 2006 et antérieures, qui a apporté 5,1 Md€ à l'ACOSS au début du mois d'octobre. En l'absence de cette opération, la variation de trésorerie aurait été de -12,5 Md€ entre la fin 2006 et la fin 2007.

Comme les années précédentes, cette dégradation est supérieure (de 3 Md€ en 2007) au déficit du régime général en droits constatés (-9,5 Md€ en 2007). Un peu plus de la moitié de l'écart (soit 1,7 Md€) s'explique par la reconstitution d'une dette de l'Etat vis-à-vis du régime général en 2007, en raison de l'insuffisance des versements budgétaires au titre de la compensation des exonérations ciblées de cotisations (pour 1,5 Md€) et du remboursement de certaines prestations (pour 0,2 Md€). En revanche, et pour la première fois depuis 2001, le poids des opérations du FSV sur la trésorerie de l'ACOSS s'est un peu réduit en 2007.

La dégradation du solde de trésorerie de l'ACOSS, conjuguée à la hausse des taux d'intérêt à court terme (3,86 % en moyenne en 2007 contre 2,84 % en 2006), se traduit par un alourdissement des charges financières nettes du régime général. Celles-ci se sont élevées à 270 M€ en 2006, à 640 M€ en 2007, et atteindraient 1 Md€ sur l'ensemble de l'année 2008.

Taux de croissance annuel du PIB et de la masse salariale



Une progression des recettes de 4,4 % en 2008 comme en 2007

En 2007 et en 2008, les produits et les charges du régime général connaîtraient des évolutions à peu près parallèles qui se traduiraient par une quasi-stabilisation du déficit.

Taux de variation des produits et charges du régime général*

	2005	2006	2007	2008 (p)
Produits	5,3%	5,8%	4,4%	4,4%
Charges	4,9%	4,5%	4,6%	4,1%
Ecart	0,4%	1,3%	-0,2%	0,3

*Taux de variation calculés sur les montants de produits et de charges nets et consolidés

La croissance des produits du régime général, qui avait été soutenue en 2005 et 2006 par des hausses de prélèvements et des opérations exceptionnelles, s'est modérée en 2007 et se poursuivrait en 2008 à un rythme de l'ordre de 4,5 %.

En 2007 et 2008, quatre éléments principaux déterminent l'évolution et la structure des recettes du régime général : la progression soutenue de la masse salariale privée, la montée rapide des exonérations de cotisations, les variations des prélèvements sur les revenus du capital et la baisse des transferts en provenance du FSV.

- La masse salariale du secteur privé, qui constitue l'assiette des trois quarts des produits sur revenus d'activité, a augmenté de 4,8 % en 2007 et devrait connaître une croissance du même ordre en 2008. Cette progression soutenue de la masse salariale, nettement supérieure à la moyenne de longue période, entraîne celle des recettes du régime général : les cotisations, les remboursements d'exonérations et la plus grande partie de la CSG lui sont directement liés.
- Les années 2007 et 2008 sont marquées par une forte augmentation des exonérations de cotisations. Les exonérations compensées sous forme de dotations budgétaires ou de recettes fiscales se sont élevées à 25,2 Md€ en 2007, contre 21,6 Md€ en 2006, soit une augmentation de 16,7 %. Elles atteindraient 29,3 Md€ en 2008 (+16,3%) dont 21,9 Md€ pour les allègements généraux et 3,3 Md€ pour l'exonération des heures

supplémentaires. Les recettes affectées ont été suffisantes en 2007 pour couvrir ces allègements, bien que la loi ne l'impose plus pour les allègements généraux depuis 2007. Elles devraient l'être encore en 2008 selon les estimations actuelles. La montée des exonérations freine la croissance des cotisations, qui a été nettement inférieure à celle de la masse salariale en 2007 (3,6 % contre 4,8 %), et le serait plus encore en 2008 (2,9 %). Du fait de sa compensation intégrale, elle n'a pas d'incidence en 2007 et 2008 sur le solde financier du régime général (elle pèse en revanche sur le déficit de l'Etat), mais elle modifie la structure de son financement en y augmentant la part des recettes fiscales. Hors CSG, les impôts et taxes affectés au régime général sont passés de 7,1 Md€ en 2005 à 26,4 Md€ en 2007 et atteindraient 30,8 Md€ en 2008.

Exonérations de cotisations (régime général)

<i>En milliards d'euros</i>	2004	2005	2006	2007	2008
Allègements généraux	16,1	16,5	18,5	20,6	21,9
Exonérations heures supplémentaires				0,6	3,3
Rachat de RTT					0,4
Mesures ciblées compensées	2,3	2,5	3,1	3,9	3,7
Total mesures compensées	18,4	19,0	21,6	25,2	29,3
Mesures non compensées	2,0	2,1	2,4	2,7	2,4
Total exonérations	20,4	21,1	24,0	27,9	31,7

- Les prélèvements sociaux sur les revenus du capital (composés de CSG pour les trois quarts) ont encore fortement augmenté en 2007 (+11,8 %) grâce au dynamisme des revenus et plus-values concernés et à l'incidence de diverses mesures législatives (notamment l'élargissement de l'assiette « revenus fonciers » consécutive à la réforme de l'impôt sur le revenu). Ces dernières ont permis de compenser la disparition de la recette exceptionnelle qui avait résulté en 2006 de la taxation des plans d'épargne logement. Ces prélèvements continueraient d'augmenter en 2008 sous l'effet de nouvelles évolutions de la réglementation (notamment la mise en place d'un prélèvement à la source sur les dividendes).
- En revanche, d'autres postes de recettes du régime général ont connu des évolutions moins favorables, notamment en 2007 : les transferts provenant du FSV, dont une part importante est liée à l'évolution du chômage, ont diminué de 3,6 % en 2007 ; les impôts et taxes affectés (hors CSG et « paniers » finançant les allègements de cotisations) ont reculé de 6,1 % en 2007 en raison d'un moindre rendement des taxes sur les médicaments et des droits de consommation sur les tabacs, mais ils augmenteraient en 2008 grâce à de nouvelles recettes prévues en LFSS (contributions à la CNAV pour 380 M€ et prélèvement sur les stock-options, affecté à la CNAM, pour 250 M€).

Les dépenses : des évolutions très différentes selon les branches

La croissance des prestations du régime général (4,7% en 2007 et 4,2% en 2008) est la résultante d'évolutions très contrastées : forte augmentation des retraites, modération des prestations de la branche famille, évolution intermédiaire, et moins régulière, des dépenses d'assurance maladie.

Croissance des prestations du régime général par branche

	2005	2006	2007	2008 (p)
Maladie	4,1 %	3,7 %	4,1 %	3,8 %
Retraite	5,9 %	5,9 %	6,1 %	5,9 %
Famille	4,4 %	4,5 %	3,0 %	2,1 %
Régime général	5,4 %	4,4 %	4,7 %	4,2 %

Une croissance des prestations de retraite de 6 % par an

Les prestations de retraite servies par la CNAV augmentent depuis 2005 à un rythme moyen de 6 % par an. Cette progression est portée principalement par des effets démographiques. Le flux de personnes atteignant 60 ans est passé de 550 000 environ pour les générations nées pendant la deuxième guerre mondiale à 800 000 par an pour les générations nées à partir de 1946.

Le nombre de départs à la retraite au régime général a été de 760 500 en 2007 et atteindrait 770 000 en 2008 en supposant la reproduction des comportements de 2007 (notamment sans effet supplémentaire de la surcote). Compte tenu des décès, le nombre de retraités augmente d'environ 400 000 par an en 2007 et 2008 (soit de 3,8 % par an).

Les retraites anticipées pour carrière longue, qui ont fortement accru les flux de départs sur la période 2004-2008, continuent de monter en charge. Le nombre de départs intervenus dans ce cadre a été de 107 700 en 2006, 116 800 en 2007 et atteindrait 119 000 en 2008. Le coût du dispositif a été de 1,8 Md€ en 2006, 2,1 Md€ en 2007 et s'élèverait à 2,5 Md€ en 2008. En 2007 et 2008, son augmentation contribue pour 0,4 point chaque année à celle des droits propres.

En 2008, la croissance des prestations est estimée à 5,9%. Les droits propres augmenteraient de 6,2 % contre 6,5 % en 2007, l'écart s'expliquant notamment par une revalorisation moins élevée qu'en 2007 (+1,4% en moyenne annuelle 2008, contre +1,8% en 2007).

Un net ralentissement des prestations familiales

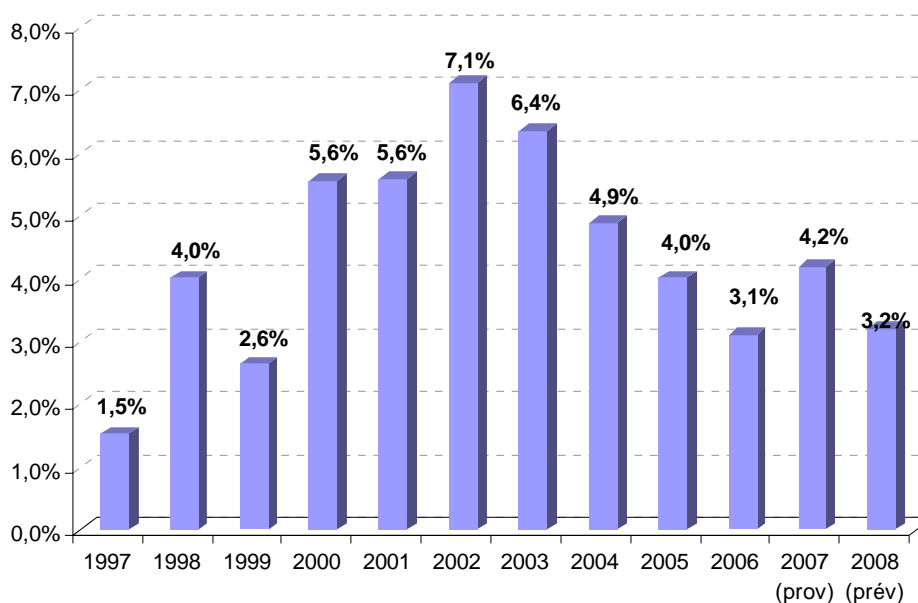
Les prestations familiales avaient augmenté de près de 4,5 % par an entre 2003 et 2006, entraînant un déficit de la branche famille pendant trois ans (2004-2006). Leur progression s'est nettement ralentie en 2007 (3,0 %) et continuerait de décélérer en 2008 (2,1 %). La principale explication de ce ralentissement est la fin de la montée en charge de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) pour les enfants de moins de trois ans en 2007 ; y contribuent aussi une légère baisse de la natalité en 2007 et, en 2008, la faible revalorisation de la BMAF en début d'année.

Un nouveau dépassement de l'ONDAM en 2008

En 2007, les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM se sont élevées à 147,8 Md€. Ce montant correspond à un dépassement très important (3 Md€, et 3,1 Md€ sur les seuls soins de ville) de l'objectif fixé par la loi de financement, dépassement qui a entraîné le déclenchement de la procédure d'alerte en mai 2007 et la mise en œuvre d'un plan d'économies en juillet.

La croissance des dépenses a été de 4,2 % en 2007, en accélération par rapport à la progression modérée de 2006 (3,1 %) qui faisait suite à quatre années de ralentissement. Cette accélération a porté surtout sur les soins de ville (4,6 % en 2007 après 2,6 % en 2006), mais elle a concerné aussi les établissements de santé (3,3 % contre 3,0 %). Au sein des soins de ville, les dépenses faisant l'objet de prescriptions ont connu les augmentations les plus fortes (indemnités journalières, produits de santé, honoraires paramédicaux).

Evolution des dépenses dans le champ de l'ONDAM sur la période 1997-2008



Pour 2008, la loi de financement de la sécurité sociale a fixé l'objectif national de dépenses d'assurance maladie à 152,0 Md€. Ce montant représentait une augmentation de 2,8 % par rapport aux dépenses de l'année 2007 telles qu'elles étaient estimées à la rentrée 2007 dans le rapport à la Commission des comptes de la sécurité sociale. Les taux de progression étaient respectivement de 1,9 % pour les soins de ville et de 3,1 % pour les versements de l'assurance maladie aux établissements de santé.

Évolution des dépenses d'assurance maladie dans le champ de l'ONDAM

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (p)
Soins de ville	1,8%	5,6%	3,7%	7,8%	7,2%	8,0%	6,2%	4,3%	3,1%	2,6%	4,6%	2,4%
Etablissements sanitaires publics et privés	1,0%	1,8%	1,7%	3,2%	3,6%	6,3%	5,5%	4,5%	4,4%	3,0%	3,3%	3,4%
Médico-social	2,8%	6,4%	2,5%	5,7%	6,3%	7,9%	9,0%	9,3%	7,8%	6,4%	6,7%	6,4%
ONDAM	1,5%	4,0%	2,6%	5,6%	5,6%	7,1%	6,4%	4,9%	4,0%	3,1%	4,2%	3,2%

Cependant, les dépenses relatives à l'année 2007 se sont révélées plus élevées que prévu pour les soins de ville (de 330 M€), et en revanche moins élevées pour les établissements de santé (-170 M€). Par rapport à ces nouvelles estimations des dépenses de 2007, le montant retenu comme objectif pour les soins de ville en 2008 correspond désormais à une augmentation de 1,4 %.

Sur les quatre premiers mois de 2008, les remboursements de soins de ville sont en augmentation de 1,5 % par rapport à la même période de 2007 en données corrigées des jours ouvrables (et de 3,6 % en données brutes). Cette modération traduit les effets conjugués sur les premiers mois de 2008 du plan d'économies de l'été 2007, dont le rendement est estimé à 950 M€ en année pleine, et de la mise en place des franchises au 1^{er} janvier 2008, qui devrait entraîner une économie annuelle de 850 M€ pour l'assurance maladie.

Cependant, la prise en compte du « surdépassement » constaté en 2007 et l'évaluation au printemps 2008 de la réalisation des hypothèses retenues pour la construction de l'ONDAM 2008 conduisent à prévoir un dépassement substantiel de l'objectif 2008 que le comité d'alerte a récemment estimé entre 700 et 900 M€ pour les soins de ville, et entre 500 et 900 M€ pour l'ensemble des dépenses.

La prévision ici retenue est un dépassement de 700 M€, qui correspondrait à une augmentation de 3,2 % pour l'ensemble des dépenses.

Les résultats par branche : un déficit rapidement croissant de la CNAV

La CNAV est passée en trois ans d'un léger excédent en 2004 à un lourd déficit en 2007 (-4,6 Md€). Celui-ci s'est particulièrement creusé entre 2006 et 2007 en raison d'un écart très important entre l'augmentation des charges (6,4 %) et celle des produits (3,3 %), ces derniers étant freinés par une baisse des transferts du FSV et par une régularisation d'AVPF au profit de la CNAF. Le déficit s'aggraverait encore en 2008 (-5,6 Md€) malgré une croissance des produits de 5 % plus conforme à celle de la masse salariale. Les charges conserveraient une tendance voisine de 6 %. Les déficits accumulés, ainsi que l'incidence sur la trésorerie de la CNAV des retards de paiement du FSV, se traduisent par des charges financières croissantes qui s'élèveraient à 720 M€ en 2008.

Les transferts reçus du FSV par la CNAV représentent 85 % des dépenses du fonds. L'addition des résultats financiers des deux organismes permet de suivre l'évolution de la branche retraite du régime général au sens large. Le solde agrégé reste très déficitaire en 2008, mais il se dégrade moins rapidement que celui de la CNAV compte tenu du redressement récent du FSV.

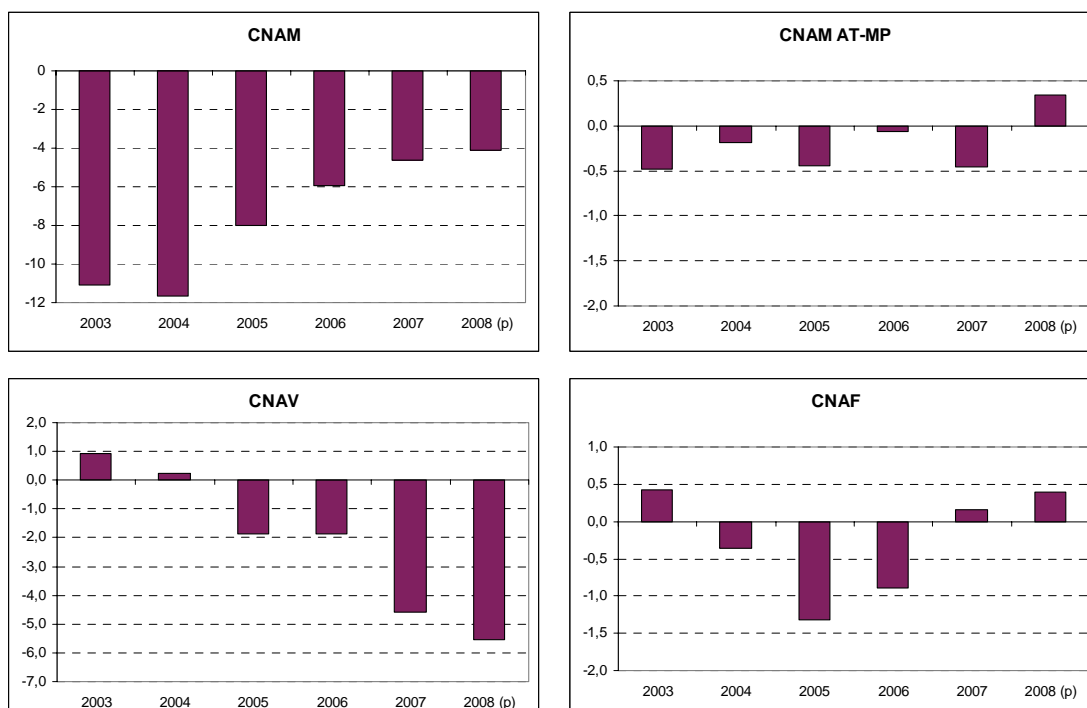
En milliards d'euros	2005	2006	2007	2008 (p)
Solde CNAV + FSV	-3,9	-3,2	-4,4	-4,6

Le déficit de la CNAM a été réduit de 7 Md€ en trois ans, passant de -11,6 Md€ en 2004 à -4,6 Md€ en 2007, grâce au ralentissement des dépenses d'assurance maladie et à un apport substantiel de recettes. En 2007, l'amélioration du solde a reposé sur une progression soutenue des produits (4,9 %), qui a compensé l'accélération des prestations. La poursuite de la réduction du déficit en 2008 suppose qu'aucun dépassement supplémentaire n'intervienne sur les dépenses.

La CNAM AT-MP passerait d'un déficit de -0,5 Md€ en 2007, alourdi par de nouvelles écritures comptables, à un excédent substantiel en 2008, pour la première fois depuis 2001. Ses produits, qui sont dynamiques sur toute la période, sont accrus en 2008 par la suppression des exonérations générales sur les cotisations « accidents du travail ».

La CNAF a retrouvé l'équilibre en 2007 après trois années de déficit. Elle dégagerait un excédent de 0,4 Md€ en 2008. Cette amélioration du solde est due en premier lieu au ralentissement de la croissance des prestations ; elle a été accélérée en 2007 par la baisse d'autres dépenses (financement du FNAL, régularisation d'AVPF). Les recettes de la branche, composées pour l'essentiel de cotisations et de CSG, augmentent d'environ 4 % par an sur la période.

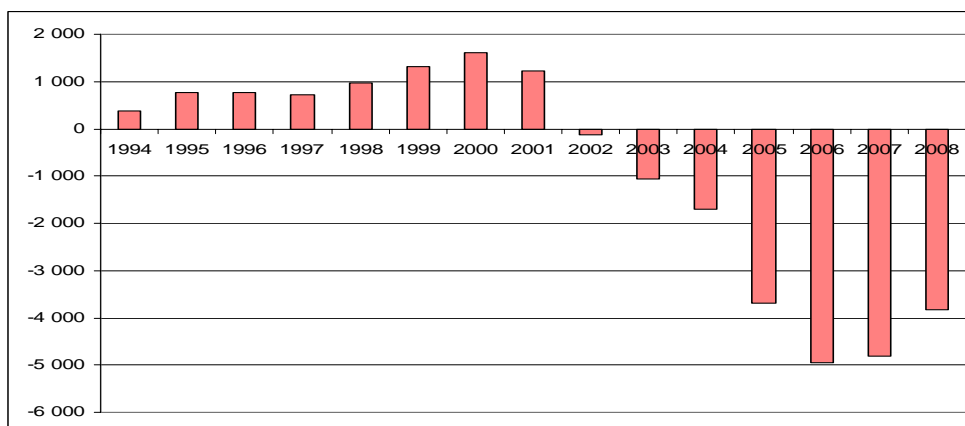
Evolution des soldes des branches sur la période 2003-2008 (en milliards d'euros ; échelles différentes)



Les écarts à la prévision associée à la loi de financement pour 2008

Par rapport à la loi de financement, la prévision de déficit de la **CNAV** est dégradée de 400 M€ en 2008 (-5,6 Md€ au lieu de -5,2) en raison d'une révision à la hausse des dépenses due à une modification des hypothèses relatives aux comportements de départ des assurés et à la revalorisation des pensions de 0,8 % au 1^{er} septembre. Pour la **CNAM**, la nouvelle prévision de solde est légèrement améliorée (-4,1 Md€ au lieu de -4,2) malgré la révision à la hausse des charges liée au dépassement de l'ONDAM ; les produits sont en effet relevés davantage que les charges en raison, pour l'essentiel, d'un effet de base (des produits constatés en 2007 plus élevés que les estimations associées à la loi de financement). Les soldes des deux autres branches, famille et accidents du travail, sont légèrement améliorés (de 100 M€ chacun).

Solde cumulé du FSV



Régime général et FSV 2005-2008

Régime général		En millions d'euros					
	2005	2006	%	2007	%	2008	%
CNAM MALADIE							
Charges	135 715	152 640	12,5	161 532	5,8	165 860	2,7
Produits	127 707	146 704	14,9	156 903	7,0	161 753	3,1
Résultat	-8 009	-5 936		-4 629		-4 107	
CNAM AT							
Charges	9 788	10 263	4,9	11 436	11,4	11 071	-3,2
Produits	9 350	10 204	9,1	10 981	7,6	11 408	3,9
Résultat	-438	-59		-455		337	
CNAV							
Charges	81 420	85 616	5,2	92 136	7,6	96 254	4,5
Produits	79 543	83 761	5,3	87 564	4,5	90 703	3,6
Résultat	-1 876	-1 855		-4 572		-5 551	
CNAF							
Charges	52 060	54 172	4,1	56 783	4,8	57 105	0,6
Produits	50 745	53 281	5,0	56 939	6,9	57 498	1,0
Résultat	-1 315	-891		156		393	
Régime général consolidé							
Charges	272 515	296 585	8,8	315 884	6,5	323 821	2,5
Produits	260 878	287 845	10,3	306 384	6,4	314 894	2,8
Résultat	-11 638	-8 741		-9 500		-8 927	
FSV							
Charges	14 668	14 811	1,0	14 352	-3,1	14 449	0,7
Produits	12 664	13 551	7,0	14 503	7,0	15 430	6,4
Résultat	-2 005	-1 259		151		980	

Source : direction de la sécurité sociale (SDEPF/6A)

Régime général 2005–2008 : produits et charges nets

Régime général		En millions d'euros					
	2005	2006	%	2007	%	2008	%
CNAM MALADIE							
Charges nettes	130 341	135 317	3,8	140 404	3,8	145 684	3,8
Produits nets	122 333	129 381	5,8	135 774	4,9	141 577	4,3
Résultat	-8 009	-5 936		-4 629		-4 107	
CNAM AT							
Charges nettes	9 430	9 727	3,2	10 682	9,8	10 605	-0,7
Produits nets	8 992	9 669	7,5	10 227	5,8	10 943	7,0
Résultat	-438	-59		-455		337	
CNAV							
Charges nettes	80 796	84 947	5,1	90 396	6,4	95 625	5,8
Produits nets	78 920	83 092	5,3	85 824	3,3	90 074	5,0
Résultat	-1 876	-1 855		-4 572		-5 551	
CNAF							
Charges nettes	51 646	53 692	4,0	54 784	2,0	56 679	3,5
Produits nets	50 332	52 801	4,9	54 940	4,1	57 072	3,9
Résultat	-1 315	-891		156		393	
Régime général consolidé							
Charges nettes	265 746	277 578	4,5	290 264	4,6	302 125	4,1
Produits nets	254 108	268 837	5,8	280 764	4,4	293 198	4,4
Résultat	-11 638	-8 741		-9 500		-8 927	

Source : direction de la sécurité sociale (SDEPF/6A)

Les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations, et n'intègrent pas les dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations, et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Les transferts entre la CNSA et la CNAM (maladie et AT-MP) portant sur l'ONDAM médico-social sont également neutralisés ainsi que les écritures exceptionnelles liées à l'apurement de la dette de l'Etat intervenu en 2007

Principales hypothèses pour la prévision

	Evolution en moyenne annuelle		
	2006	2007	2008 (p)
Produit intérieur brut (PIB)			
PIB en volume	2,2%	2,2%	1,85%
PIB en valeur	4,7%	4,7%	3,7%
Masse salariale			
Secteur privé en comptabilité nationale (1)	4,3%	4,8%	4,9%
<i>dont</i> <i>Emploi</i>	1,2%	1,5%	1,2%
<i>Salaires moyen</i>	3,1%	3,3%	3,7%
Secteur privé champ URSSAF	4,3%	4,8%	4,8%
<i>dont</i> <i>masse salariale plafonnée</i>	4,6%	4,9%	4,7%
Plafond de la sécurité sociale			
Montant annuel en euros	31 068	32 184	33 276
<i>Variation en %</i>	2,9%	3,6%	3,4%
Hausse des prix et taux de revalorisation			
Prix hors tabac	1,7%	1,5%	2,2%
Revalorisation des pensions	1,8%	1,8%	1,37%*
Revalorisation de la BMAF	1,8%	1,7%	1,0%

(1) Secteurs EB-EP

* Revalorisation des pensions vieillesse de 1,1% au 1^{er} janvier 2008 et de 0,8% au 1^{er} septembre 2008

Source : INSEE / ACOSS / DSS